

USUFRUITIÈRE.

Voir “ *Prévôt,*” 2.
“ *Testaments,*” 15°.
“ *Veuve.*”

Usufruitière.

VENTE DE COMMERCE ET ACHALANDAGE.

Voir “ *Accords.*”

Vente de
Commerce et
Achalandage.

VENTES DEVANT L’OFFICIER DE JUSTICE.

Voir “ *Arrêts.*”

Ventes devant
l’Officier de
Justice.

VENTE DE LIQUEURS SPIRITUEUSES.

Voir “ *Licences pour la Vente de Liqueurs
Spiritueuses.*”

Vente de
Liqueurs
Spiritueuses.

VÉTÉRINAIRES.

Vétérinaires.

1° PERMISSION D’EXERCER LA PROFESSION DE
VÉTÉRINAIRE, en vertu du Règlement à
ce sujet.

Ex parte Le Sueur. (1915) 229 Ex. 106.

Ex parte Voisin. Ibid.

Vétérinaires. 2° RÈGLEMENT SUR LA PROFESSION DE VÉTÉRINAIRE—ARTICLE 4. Permission à titre exceptionnel accordée d'exercer une branche spéciale de la profession de Vétérinaire, sans présenter de diplôme.
Ex parte Lloyd. (1915) 229 Ex. 106.

Vétérinaire
des États.

VÉTÉRINAIRE DES ÉTATS.

Voir " Introduction de Bétail Etranger."

SES POUVOIRS—justifié en refusant d'estam-piller, en vertu de la Loi sur l'Introduc-tion de Bétail Etranger etc. de la viande soufflée, vu la prohibition contre l'in-sufflation de viande de boucherie, con-tenu dans le Code de 1771, laquelle n'ayant pas été abrogée à force de loi.

Gilbert v. Clayton et au. (1908) 225 Ex. 317.

Veuve,

VEUVE.

Voir " Douaire."
" Prévôts," 2°.

1° PORTION DE VIVRE accordée à la veuve pendant la tenue d'un Inventaire, que le Vicomte est chargé de lui payer chaque semaine hors des argents entre ses mains.

Le Boutillier veuve v. Vicomte et au. Principal héritier. (1909) 226 Ex. 142.

USUFRUITIÈRE EN VERTU D'UN TESTAMENT—doit contribuer aux charges de la succes-sion.

Voir " Testaments," 15°.

VIANDE-INSUFFLATION.

Voir “ *Vétérinaire des Etats.*”

Viande—
Insufflation.

VICOMTE.

Vicomte.

Voir “ *Bénéfice d’Inventaire,*” 2°.
 “ *Bornements.*”
 “ *Enquête de Levée de Corps,*” 1°.
 “ *Successions,*” 3°, 4°, 5°, 11°.
 “ *Taxation du Rât, etc.*” 11°.
 “ *Veuve,*” 1°.

2° DÉFAUT VICOMTE PARTIE.

Voir “ *Procédure,*” 4°, 5°, 6°.

3° NOMMÉ D’OFFICE pour représenter une personne condamnée à un terme d’emprisonnement avec travail forcé.

Re Nerou. (1911) 227 Ex. 294.

4° PERSONNES DE NATIONALITÉ ENNEMIE.
 Demande du Procureur-Général que le Vicomte soit nommé d’office pour gérer la propriété d’une personne de nationalité ennemie, qui a été rapatriée. Jugé qu’il n’y a pas lieu au moment actuel d’entretenir la demande.

Re Rieseberg, femme Ramm.—Représentation du P.G. (1916) 229 Ex. 336.

VINGTENIER.

Vingtenier.

Voir “ *Incompatibilité de Charges Publiques,*” 4°
 DISPENSÉ DE SERVIR ayant servi neuf gestions.

P.G. v. Mourant et aux. re Mourant.
 (1915) 229 Ex. 228.

Visite Royale.

VISITE ROYALE.

ORDONNANCES DE LA JUSTICE—Non-exécution. Pénalités déjà encourues—adju-gées. Amende et frais. Ordre d'obtem-perer aux ordonnances incessamment sous peine d'amende.

P.G. v. Pratt et aus. (1914) 26 P.C. 393, 399

Voiturier.

VOITURIER.

COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER—GRÈVES—
Train portant marchandises arrêté en gare par suite de la grève.—Marchan-disés périssables vendues par la Compa-gnie et la balance, après paiement du frêt tenue à la disposition de l'expéditeur. Jugé qu'il n'est pas loisible au voiturier de disposer de la marchandise dont il a entrepris le transport, qu'à condition qu'il y ait nécessité urgente de ce faire et qu'il en prévienne au préalable le propriétaire pour obtenir de lui des instructions.

Taylor v. "Great Western Railway Co."
(1912) 227 Ex. 412.

Vote.

VOTE.

Voir "**Droit de Vote.**"